

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le 12 Mai 2015, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 05 Mai 2015

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 05 Mai 2015

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire - Patrice VÉRITÉ, 1^{er} Adjoint - Mr Philippe BOURGEOIS, 3^{ème} Adjoint - Sandrine LION, 4^{ème} Adjoint - François JOST - Martine BAUDOT - Éric BEC - Louissette TRICHET - Fabien LAURENT - Anne-Marie GERVAIS - Brigitte DURAND - Patrick DUVIC (départ 10h50) - Antoine FONT - Carole CHEVREUX - Gilles BURNEAU - Marie-Paule FOUACHE (départ 9h45) conseillers municipaux.

POUVOIRS : Fabienne RANGER, 2^{ème} Adjoint à Régine CATIN - Marie-Claude JOLY à Martine BAUDOT - Véronique RÉTIF à Patrice VÉRITÉ, 1^{er} Adjoint.

Secrétaire de séance : Anne-Marie GERVAIS

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 Mars 2015.

1 - ZAC « Clos des Perdrielles »

Présentation du dossier d'enquête publique et parcellaire de la ZAC Clos des Perdrielles par la SPL Anjou, Mr COUVREUR et Mme FERRAND.

Attention, remarque des Conseillers Municipaux :

Le chemin rural, traversant la ZAC du Clos des Perdrielles, doit être assez large pour permettre le passage des tracteurs.

La sortie de l'impasse de Beaulieu sur la Place Bernard Triquier est jugée dangereuse par son manque de visibilité.

<p style="text-align: center;">Urbanisation des Perdrielles Demande de Déclaration d'Utilité Publique</p>

Madame le Maire expose,

L'urbanisation du secteur dit « Les Perdrielles » constitue un enjeu important en matière d'aménagement urbain et de développement de l'habitat pour la commune de Fontevraud l'Abbaye.

Le futur quartier d'habitat des Perdrielles est implanté sur un site en frange d'agglomération, à l'Ouest du centre-bourg, et couvre une superficie d'environ 2,7 hectares.